Les voyages organisés de résidents autorisés pour le Sud

Cinq décisions d'ordre social, six d'ordre économique et trois en faveur du tourisme saharien : tel est le résultat du CMR tenu le 6 courant et de la réunion tenue ce matin entre le Chef du Gouvernement et le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

Lors de la conférence de presse qu'il a tenue aujourd'hui, Habib Ammar, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, a annoncé les décisions suivantes :

Mesures d'ordre social

- prise en charge par l'Etat des contributions patronales pour le 4e trimestre 2020 ainsi que les deux premiers trimestres de 2021 pour les salariés mis au chômage technique par des entreprises touristiques « momentanément en cessation d'activité totale ou partielle » ;
- octroi d'une prime mensuelle de 200 dinars pour les salariés mis au chômage technique ainsi que pour les guides touristiques ;
- faire bénéficier les salariés mis au chômage technique d'un programme de recyclage selon accord entre les fédérations professionnelles et l'Agence des Métiers du Tourisme. Le coût de ce programme sera exceptionnellement pris en charge par le Fonds de Compétitivité FODEC. Les bénéficiaires recevront à la fin de leur formation une prime de présence de 300 dinars ;
- échelonnement du principal de la dette envers la CNSS à hauteur du 3e trimestre de l'année en cours, avec exemption des pénalités de retard en cas de règlement du principal de la dette ;
- suspension des poursuites contre toute entreprise ayant respecté le calendrier de cet échelonnement.

Mesures d'ordre économique

- exemption des agences de voyages de leur contribution au FODEC (2 dinars par siège) pendant six mois à compter du 1er janvier 2021 ;
- report pour les entreprises du tourisme et de l'artisanat du règlement de l'IS relatif aux exercices 2019 et 2020, et ce jusqu'au 31 décembre 2021 avec échelonnement des paiements à partir de janvier 2022 ;

- réouverture exclusive aux entreprises du tourisme de la plateforme de soutien en ligne ;
- rédaction d'un avenant à l'accord SOTUGAR pour le rendre conforme aux décisions du CMR du 30 avril 2020 et notamment concernant le plafond de crédit d'un million de dinars par entreprise ;
- ajouter plus de souplesse dans l'application des mécanismes de garantie des crédits bancaires accordés aux entreprises du tourisme ;
- prorogation de la ligne de crédit de 10 millions de dinars en faveur des artisans à l'année 2021.

Mesures en faveur du tourisme saharien

- autorisation des voyages organisés pour le tourisme saharien sous condition de l'application du protocole sanitaire et de maintien des « groupes encadrés » ;
- lancement d'un programme promotionnel pour le tourisme local jusqu'au 31 mars 2021 qui sera financé par le FODEC ;
- lancement d'un programme de soutien aux liaisons aériennes avec l'aéroport de Tozeur en vue des réservations de vacances dans le Sud tunisien, qui sera financé aussi par le FODEC.

Le Ministre a indiqué par ailleurs la formation d'un comité interministériel comprenant les ministères de l'Economie, des Finances et du Tourisme ainsi que la Banque Centrale pour traiter des problèmes structurels du secteur, et notamment celui de l'endettement. Ce comité devrait proposer ses solutions dans un délai de 3 mois.